



Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **LUXEMPART S.A.** sont invités à participer aux Assemblées générales suivantes qui se tiendront consécutivement

**le lundi, le 26 avril 2010 à partir 10.45 heures**  
au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval

## I- Assemblée Générale Extraordinaire

Qui se tiendra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour :**

1. Division du nombre de titres par 10 (split 1/10) pour porter le nombre d'actions émises de deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-treize (2.393.793) à vingt-trois millions neuf cent trente-sept mille neuf cent trente (23.937.930).
2. Modification de l'article 5 des statuts relatif au capital souscrit.
3. Divers.

## II- Assemblée Générale Ordinaire

Qui se tiendra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour :**

1. Présentation des « Rapport de gestion social » et « Rapport de gestion consolidé » de l'exercice 2009
2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2009
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Indemnités des administrateurs
8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Dotation à la réserve d'actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan
10. Divers

Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire et de l'Assemblée générale extraordinaire peut être consulté sur le site [www.luxempart.lu](http://www.luxempart.lu) (sous le chapitre « gouvernance », rubrique « Assemblées générales ») ou être obtenu sur demande au secrétariat de Luxempart S.A. (tél. +352 437 425 101).

Le capital social souscrit et entièrement libéré de LUXEMPART S.A. s'élève à € 59.844.825,00. Il est représenté par 2.393.793 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à une voix. LUXEMPART S.A. détient 90.947 actions propres, dont le droit de vote est suspendu par application de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales. De ce fait, le nombre total des droits de vote s'élève à 2.302.846.

L'Assemblée générale ordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital social est représentée (quorum) et les résolutions devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut être convoquée, celle-ci décidant valablement sans quorum minimum nécessaire mais en réunissant au moins les deux tiers des voix exprimées.

Dans les deux assemblées, les décisions sont prises par vote à main levée et les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer aux Assemblées, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

### **Modalités de participation**

Pour pouvoir participer personnellement aux Assemblées, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres pour lundi, le 19 avril 2010 au plus tard, auprès de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg ou de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle aux Assemblées comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer. Ils peuvent assister aux Assemblées à condition d'en avoir avisé la Société par écrit pour lundi, le 19 avril 2010 au plus tard.

Les actionnaires peuvent se faire représenter aux Assemblées par un autre actionnaire ayant lui-même le droit de vote. Dans ce cas, la procuration dûment remplie et signée doit être déposée au siège social pour mardi, le 20 avril 2010 au plus tard. Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet [www.luxempart.lu](http://www.luxempart.lu) ou sur demande au secrétariat de Luxempart S.A. (tél. 437 435 101).

**Pour le Conseil d'administration**  
**Gaston SCHWERTZER - Président**